



OPERATION COMMERCIALE « Bien acheter dans le Neuf, c'est important »

Du 1^{er} mai au 31 mai 2021

Article 1 : société organisatrice

AGENCE IMMOBILIERE CAPIFRANCE, SAS au capital de 100.000 euros

Siège social : 639 Rue du mas de Verchant – Immeuble Diver'city- 34170 Castelnau le lez

Siret : 441 338 985 00076 - Code APE : 6831Z

Titulaire de la carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière » n° 3402 2016 000 005 429-délivrée par la CCI de Montpellier sise Zone Aéroportuaire CS 90066-34137 Mauguio.

Caisse de garantie CEGC – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex – 110.000 € sans manipulation de fonds / RCP n° 120 146 100 MMA 19-21 allée de l'Europe – 92616 CLICHY par AON 45 rue Kléber – 92697 LEVALLOIS PERRET. Capifrance ne détient ni fonds, ni effet, ni valeur.

Représentée par son Président, la SAS Digit RE Group, elle-même représentée par Monsieur Olivier Colcombet.

Ci-après « la Société Organisatrice »

Article 2 : Définitions

Propriétaire titré : Personne déjà propriétaire d'un logement éligible au dispositif PINEL au 1^{er} Mai 2021 et ayant signé un contrat de réservation pour un lot d'un des programmes disponibles à la vente, par l'intermédiaire d'un agent commercial de la SAS CAPIFRANCE, entre le 01 mai et le 31 mai 2021.

Futur Propriétaire : Acquéreurs ayant signés un contrat de réservation pour un lot d'un des programmes disponibles à la vente, par l'intermédiaire d'un agent commercial de la SAS CAPIFRANCE, entre le 01 mai et le 31 mai 2021.

Bénéficiaire de l'offre : le bénéficiaire de l'offre est soit un propriétaire titré qui bénéficiera de l'offre de gestion locative HORIZON, soit un futur propriétaire profitant de l'offre RHINOV.

Partenaires : dans le cadre de l'opération « Bien acheter dans le Neuf, c'est important », la Société Organisatrice a conclu 2 partenariats : l'un avec la SAS DIGIT RE GROUP dont l'offre s'intitule « offre de gestion locative HORIZON » et l'autre avec la société RHINOV.

Ces deux offres ne sont pas cumulatives.



Article 3 : Description de l'offre de gestion locative HORIZON

L'offre de gestion locative HORIZON qui est couplée à l'opération « Bien acheter dans le Neuf, c'est important », a pour conditions :

- que le bien acquis ou, en cours d'acquisition par le propriétaire **soit un bien neuf** pouvant faire l'objet du dispositif PINEL.
- que le mandat de gestion signé avec DIGIT RE GROUP (hypothèse d'un propriétaire titré) ou que l'offre de gestion locative HORIZON – DIGIT RE GROUP (hypothèse d'un propriétaire en cours d'acquisition) soit daté(e) et signé(e) entre le 1^{er} mai 2021 et le 31 mai 2021. Les effets de cette offre de gestion locative courent à compter du 1^{er} loyer exigible par DIGIT RE GROUP.

L'offre sera valable uniquement si l'acte authentique est définitivement signé. A défaut, elle sera automatiquement caduque et ne produira aucun effet.

L'offre n'est pas reportable sur un autre lot que celui désigné dans le mandat de gestion ou dans le document annexé au contrat de réservation.

L'offre de gestion locative HORIZON annexée au contrat de réservation est également disponible sur simple demande à adb@digitregroup.com.

Article 4 : Description de l'offre RHINOV

L'offre « RHINOV » s'adresse à tout futur propriétaire tel que défini à l'article 2.

Les Futurs Propriétaires auront droit à un projet de home staging 3D de la marque Rhinov offert appelé « offre pièce multi-fonctions » d'une valeur de 178 € TTC. Ce gain bénéficie de l'option « livraison express » d'une valeur de 39 € TTC par projet.

Pour que le bénéficiaire puisse bénéficier de l'offre, la société organisatrice s'engage à envoyer les informations nécessaires à la société Rhinov à la suite de la signature du contrat de réservation. Un code promotionnel offrant la gratuité de l'offre Rhinov sera par la suite envoyé par email de la part de Rhinov à l'agent commercial de la SAS CAPIFRANCE qui a été l'intermédiaire de la transaction. Dans cet e-mail seront mentionnées toutes les informations essentielles concernant le contrat de réservation à savoir le nom du programme, le numéro du lot, le nom et prénom de l'agent commercial de la SAS CAPIFRANCE. Ce dernier utilisera le code promo attribué afin de demander à Rhinov l'exécution du projet de home staging 3D pour le contrat de réservation associé.

L'offre Rhinov sera valable uniquement si l'acte authentique est définitivement signé. A défaut, elle sera automatiquement caduque et ne produira aucun effet.

Article 5 : Responsabilité vis-à-vis des deux offres

Ces deux offres consistent en des offres commerciales proposées et assumées par les partenaires de la Société Organisatrice pour cette opération, strictement limitée dans le temps.

Ainsi, le Bénéficiaire de l'offre reconnaît expressément que, dans l'hypothèse d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution des obligations des Partenaires dans le cadre des offres citées ci-dessus, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être ni recherchée, ni engagée pour toute réclamation ou autre action de quelque nature que ce soit et quel que soit le dommage ou le préjudice subi, direct ou indirect, par le Bénéficiaire de l'offre. Par conséquent, la Société Organisatrice ne saurait ni garantir la/les faute(s) des Partenaires ni même l'/les indemniser.

Par ailleurs, aucune contrepartie en numéraire, ni aucun versement de contrevaletur en argent ou équivalent financier ne saurait être exigé par le Bénéficiaire de l'offre tant auprès la Société Organisatrice que des Partenaires.

Article 6 : Données Personnelles

Il est rappelé que pour bénéficier des offres, il est nécessaire de fournir certaines informations personnelles. En souhaitant en bénéficier, le Bénéficiaire de l'offre a expressément consenti à ce que ses données personnelles soient traitées pour répondre à sa demande.

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles, le Bénéficiaire de l'offre est informé que la Société Organisatrice transmettra ses coordonnées et à savoir, ses noms/prénoms, coordonnées postales, mail, numéro de téléphone aux Partenaires des offres.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation du Bénéficiaire de l'offre.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, la personne physique dispose sur ses données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'opposition, (iv) de suppression que vous pouvez exercer en contactant dpo@digitregroup.com ou en adressant un courrier à l'agence à l'adresse du siège indiquée dans les présentes, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

Il est précisé qu'en cas d'opposition, la Société Organisatrice cessera de traiter les données le concernant pour les éléments exposés dans le présent paragraphe et dans le cadre de l'opération.

Cependant, si la Société Organisatrice vient soit à justifier qu'il existe un ou des motif(s) légitime(s) et impérieux pour le traitement soit pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, la Société continuera ainsi le traitement et informera le Bénéficiaire de l'offre qu'il ne peut, en tout ou

partie, accéder à l'exercice de ses droits.



Le Bénéficiaire de l'offre reconnaît expressément, que si la demande légitime d'exercer un de ses droits vient à rendre difficile voire impossible la bonne exécution de l'opération notamment si l'usage de son droit vient à faire obstacle à l'exécution d'une ou des obligation(s) des Prestataires, il ne pourra plus bénéficier des offres de l'Opération.

Par ailleurs dans le cadre de la signature du contrat de réservation, le Bénéficiaire de l'offre accepte expressément que la Société Organisatrice collecte, traite, stocke et utilise les informations personnelles visées ci-après et conformément à sa politique de confidentialité : <https://www.capifrance.fr/politique-generale-de-confidentialite>.

Conformément à l'article L 223-1 du Code de la consommation, l'utilisateur est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur www.bloctel.gouv.fr pour s'opposer à toute démarchage par téléphone, à l'exception des relations clients déjà établies.

Article 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'OPERATION

Le règlement de l'opération sera consultable pendant toute la durée de **l'opération commerciale** sur <https://www.capifrance.fr/mentions-legales> de la société organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier l'opération sous réserve d'en informer les futurs Bénéficiaires. Elle se réserve notamment le droit, à sa seule discrétion, de modifier le contenu de l'offre, ainsi que de proroger, écourter ou annuler **l'opération commerciale** sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait, et sans indemniser les futurs Bénéficiaires.

Article 8 : LITIGES

Le présent règlement est soumis uniquement à la loi française. Tout Bénéficiaire de l'offre participant à l'opération, accepte de façon expresse et sans réserve les conditions. Toute question relative à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement sera réglée par la juridiction compétente de Montpellier.